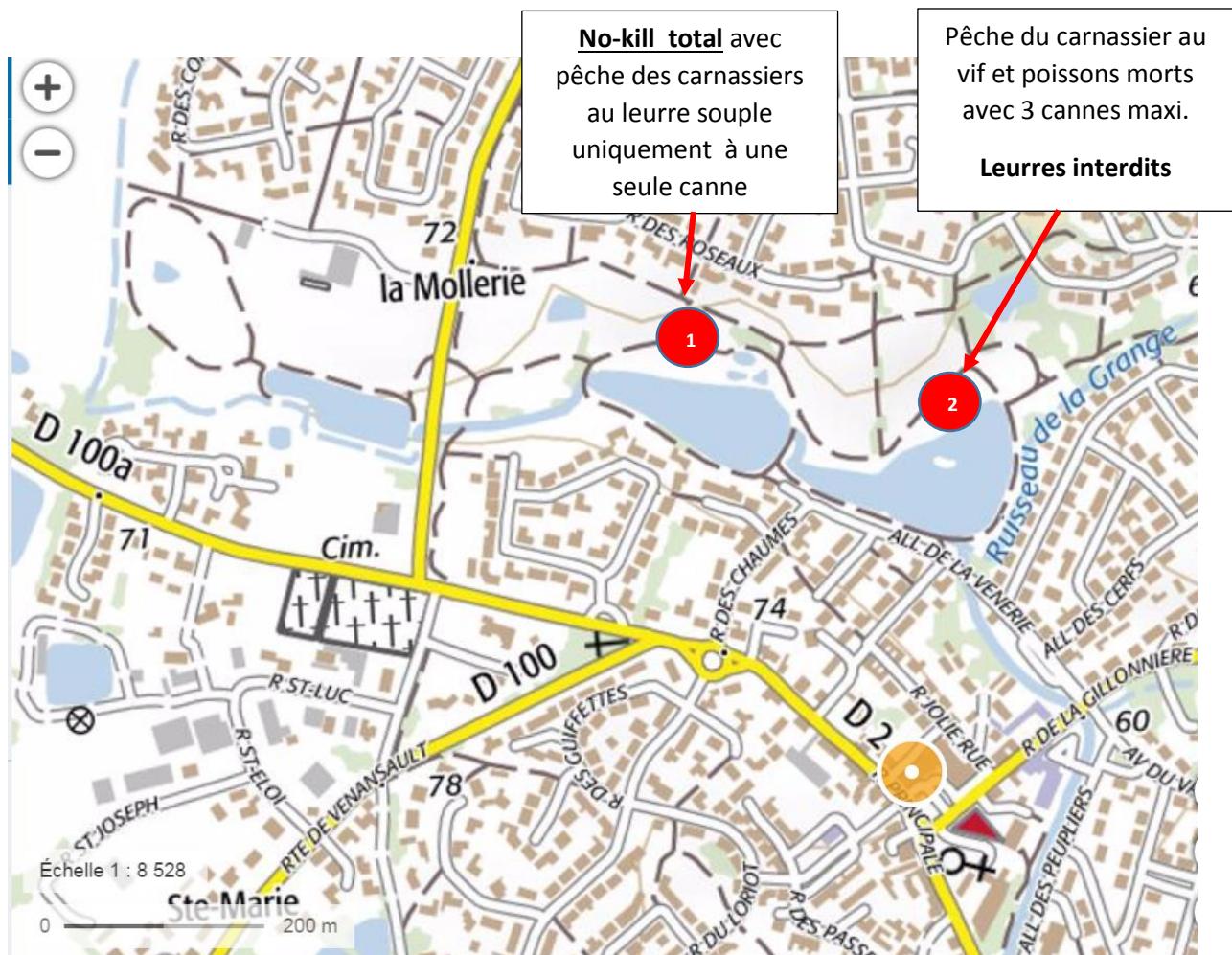


Réglementation Sur les 2 plans d'eau de Mouilleron Le Captif



1 Plan d'eau de 1,1 hectare :

- Carte de pêche Fédérale obligatoire
- 1 seule canne autorisée
- Remise à l'eau immédiate de toutes les espèces de poisson
- Pêche du carnassier uniquement auurre souple

2 Plan d'eau en « Eau Libre » de 1,6 hectare :

- Carte de pêche Fédérale obligatoire
- 3 cannes autorisées
- Pêche du carnassier uniquement autorisé au vif et poisson mort
- Quotas journalier de 1 brochet, 1 sandre et 1 Black-bass par pêcheur